

# Dossier d'inscription à l'internat - CPGE

**ANNEE SCOLAIRE 2026-2027**

*Dossier à déposer dès que possible au lycée Brizeux*

**L'internat CPGE est ouvert du dimanche 20h00 au vendredi 17h30**



**La rentrée à l'internat des étudiants en CPGE aura lieu lundi 31 août à partir de 19h30. Un repas est proposé à l'ensemble des étudiants par plusieurs professeurs.**

***L'accès à l'internat se fait par le 4, rue Bertrand de Rosmadec***

## Identité de l'étudiant

NOM : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

.....

Classe à la rentrée 2026 :  PCSI  PC  PSI

### **SANTE**

Je dispose d'un PAI :  oui  non

### **REGLEMENT INTERIEUR DE L'INTERNAT CPGE**

Le règlement intérieur de l'internat des étudiants inscrits en classe préparatoire est en consultation sur le site internet du lycée : <https://lyceebrizeuxquimper.bzh/>

**L'étudiant interne (et ses responsables légaux en cas de minorité) atteste.nt avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'internat, en accepter l'ensemble des dispositions, et s'engage.nt à en respecter toutes les clauses.**

Fait à ..... le .....

Signature de l'étudiant:

Signature des responsables légaux :

## ACCUEIL LE DIMANCHE SOIR

Sur inscription, l'internat des CPGE est ouvert les dimanches soir et les jours fériés afin d'accueillir les étudiants. L'accueil est assuré de 20h00 à 21h00 (une arrivée plus tardive est tolérée lorsqu'elle est due à un transport collectif). La restauration du lycée n'est pas assurée le dimanche soir, l'étudiant doit avoir dîné avant de se présenter à l'internat.

**Attention** : Si pour une raison quelconque, l'étudiant ne peut regagner le lycée dans les délais prévus ou ne regagne le lycée que le lendemain pour le début des cours, vous êtes priés de nous en informer par téléphone en appelant l'internat le dimanche soir entre 20h00 et 21h00 au 06.76.60.27.90.

Nom et prénom de l'étudiant : .....

Souhaite dormir à l'internat les dimanches soir et jours fériés :  oui  non

Signature de l'étudiant majeur ou des responsables légaux :

### Autorisation ponctuelle de sortie

L'étudiant interne peut demander de sortir de façon ponctuelle de l'internat, pour la soirée (retour au lycée à 22h00 maximum) ou pour la nuit. Pour cela, l'étudiant complète une feuille d'autorisation qu'il devra remettre aux CPE 24h au moins avant la sortie.

### Autorisation régulière de sortie pour activité extrascolaire hebdomadaire

Si vous souhaitez exercer une activité régulière au sein d'une association, d'un club ou d'une salle, nous vous prions de compléter le tableau ci-dessous. Une attestation d'inscription vous sera demandée. Cette autorisation est valable pour l'année scolaire.

Je soussigné (nom et prénom de l'étudiant) ....., en classe de ..... informe l'établissement d'une / plusieurs inscription(s) à une/des activité(s) se déroulant à l'extérieur de l'internat :

JOURS	ACTIVITÉ(S) PRATIQUÉE(S)	HEURE DE SORTIE DE L'INTERNAT	HEURE DE RETOUR À L'INTERNAT	PLATEAU-REPAS 20h30
LUNDI				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
MARDI				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
MERCREDI				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
JEUDI				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Si un plateau-repas est réservé, **l'étudiant s'engage à se rendre au réfectoire** pour le consommer ou, dans le cas contraire, à nous prévenir avant le départ du lycée pour l'activité.

Fait à ....., le .....

Signature de l'étudiant majeur (en cas de minorité, signature des responsables légaux) :

*Tout changement de jour ou d'horaire, toute annulation de l'activité devront obligatoirement faire l'objet d'une information écrite adressée aux CPE du lycée au moins 48 heures à l'avance*

# HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DE L'INTERNAT

## CPGE

### **MATIN**

7h00	Début du service petit-déjeuner
7h30	Fin du passage au réfectoire pour le petit-déjeuner
7h45	Fin du petit-déjeuner
7h50	Fermeture des dortoirs

### **APRES-MIDI ET SOIR**

Vers 15h30	Ouverture des dortoirs
18h45	Début du service dîner L'étudiant retenu pour un devoir s'engage à indiquer au surveillant du dortoir son absence au repas, un plateau-repas lui sera servi à 20h30.
19h15	Fin du passage au réfectoire
19h30	Fin du service dîner
19h45	Présence obligatoire dans le dortoir Appel fait par l'assistant d'éducation
20h30-21h00	Réfectoire pour les élèves ayant un plateau-repas
21h45	Dernier appel de l'assistant d'éducation
22h00	Fin des douches Début du silence dans les couloirs et escaliers
22h30	Travail en chambre préconisé